



CHAMBRE DE COMMERCE DE VAL-D'OR

Val-d'Or, le 4 juin 2014

Monsieur Jean Paré, président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lormer-Gouin
375 rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay –
Guide des bonnes pratiques en matière de retombées économiques régionales des projets
majeurs en Abitibi-Témiscamingue**

Monsieur,

Dans le cadre de la consultation du BAPE sur le projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay, la Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD) désire vous souligner son appui au *Guide des bonnes pratiques en matière de retombées économiques régionales des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue*.

Ayant comme mission de promouvoir le développement économique et d'agir comme un partenaire mobilisateur pour ses membres et la communauté d'affaires, la Chambre de commerce de Val-d'Or est un réseau de communication et un lieu d'échange en matière de réussites économiques. La Chambre de commerce est très proactive lorsqu'il s'agit de maximiser les impacts économiques d'un projet pour nos membres, notamment au niveau de l'achat local, des services professionnels et de l'embauche de main d'œuvre régionale.

La Chambre de commerce de Val-d'Or croit en une gestion minérale responsable et harmonieuse avec l'environnement et les communautés. Nous croyons que la communication entre les entreprises, les citoyens, les municipalités et les organismes de développement socioéconomique est essentielle afin de s'assurer d'un développement minier profitable à tous les Québécois.

Le *Guide des bonnes pratiques en matière de retombées économiques régionales des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue* est un cadre de référence qui abonde dans ce sens, permettant aux donneurs d'ordres de projets majeurs non seulement un appui politique et un soutien à l'atteinte des objectifs de développement durable, mais aussi une communication efficace avec la communauté socioéconomique.

Il s'agit d'un outil à la fois utile en ce qui a trait au partage d'information et au système de communication, mais qui présente aussi des mesures concrètes pour maximiser les retombées pour nos entreprises. Le morcellement de contrats, par exemple, permettrait aux entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue de pouvoir contribuer, à la hauteur de leur expertise, à la réalisation de projets d'envergure.

En bref, pour nos entreprises et pour l'ensemble de notre communauté, le *Guide des bonnes pratiques en matière de retombées économiques régionales des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue* représente une avancée importante en matière d'acceptabilité sociale et de maximisation des retombées économiques.

En procédant à une signature publique et à la mise en œuvre du *Guide des bonnes pratiques en matière de retombées économiques régionales des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue*, Royal Nickel Corporation et ses partenaires ont le pouvoir de marquer l'histoire des retombées économiques régionales et d'instaurer un cadre de référence basé sur une vision à long terme du développement durable, qui prend en compte le caractère environnemental, social et économique de notre collectivité.

Espérant pouvoir compter sur votre soutien, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Marcel H. Jolicoeur
Président



Hélène Paradis
Directrice générale